

Lundi 7 juillet 2014

Sélection en master : message de la CPU aux directeurs de composante

La CPU s'inquiète des conséquences du jugement du tribunal administratif de Bordeaux qui, s'il était confirmé, remettrait en cause la capacité des universités à sélectionner à l'entrée en seconde année de Master. Depuis la fin de l'année 2013, nous alertons le Ministère et la DGESIP sur les risques qui pèsent sur les formations de Master et nos établissements. Nous demandons qu'une solution soit trouvée à court terme afin de minimiser les risques juridiques et qu'à moyen terme, l'arrêté régissant le diplôme de Master soit modifié.

A ce jour, aucune mesure n'ayant été prise et aucun texte n'ayant été modifié, il convient que les universités poursuivent leurs pratiques actuelles de sélection à l'entrée en M2. Elles s'exposent éventuellement à des recours individuels, mais respectent ainsi les textes en vigueur. Le cas échéant, il conviendra de faire remonter d'éventuels recours à la CPU qui pourra apporter un accompagnement juridique et consolider nationalement les réponses.

Par ailleurs, la CPU a été surprise des déclarations du Ministre Benoît Hamon et de sa Secrétaire d'État Geneviève Fioraso qui sembleraient vouloir remettre en cause toute forme de sélection en Master.

La CPU est très attachée à la qualité du diplôme de Master qui est aujourd'hui unanimement reconnu comme une des plus belles réussites des universités de ces dernières années. Celui-ci n'a rien à envier en matière d'insertion professionnelle, de niveau de rémunération et d'attractivité internationale aux autres diplômes de même niveau et dans les mêmes domaines délivrés par les écoles ou grandes écoles.

La CPU est convaincue que la remise en cause de toute forme de sélection affaiblira les Masters à un moment où les universités sont fragilisées et où le système d'enseignement supérieur public français est en pleine recomposition. Les universités ne peuvent pas être les seuls établissements d'enseignement supérieur auxquels on demande de faire réussir encore plus d'étudiants tout en assurant leur insertion professionnelle, sans aucune capacité de choix des étudiants accueillis et sans moyens supplémentaires. La CPU défend au contraire qu'il faut les soutenir dans leur démarche exigeante de réussite et d'insertion professionnelle du plus grand nombre.